



Commune des Aviron

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 10 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

14 JAN. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **02 janvier 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Absents : Mme HEBERT Monique – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. RIVIERE Raphaël – Mme ABELARD Isabelle – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BARET Liliane – Mme CADERBY Colette a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / **ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS**
o Mise à Jour.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Hôtel de Ville

Dans ce cadre, le Maire propose d'adopter la mise à jour du tableau des emplois de la Commune tel que ci-annexé. Ce tableau prend en compte les besoins et l'organisation actuelle des services.

Le Conseil est invité à :

- **Adopter** le tableau des emplois figurant en annexe ;
- **A préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Adopte** le tableau des emplois figurant en annexe ;
- **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

